

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 18 juin 2024

Délibération n° 39 - 2024 relative à la modification des statuts de l'URCA

Vu l'article L711-7 du code de l'éducation,

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 10 juin 2024,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'URCA.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	23	Contre	0	Abstentions	8
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du président

le 20/06/2024 

Christophe CLÉMENT

Document en annexe au présent extrait : Statuts de l'URCA
Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/06/2024

Document mis en ligne le : 20/06/2024